

Département de MAINE ET LOIRE
Arrondissement de Saumur
Commune de LA BREILLE LES PINS

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du conseil municipal du 7 mars 2023

Convocation du 28/02/2023

Nombre de conseillers en service : 13

Conseillers présents : 11

Conformément à l'article R.129-9 du code des Collectivités territoriales, un extrait du procès-verbal de la présente séance a été affiché à la porte de la mairie, le 9/03/2023

L'an deux mil vingt-trois, le sept du mois de mars à 18 heures, le Conseil Municipal de cette commune s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, en session ordinaire du mois de mars sous la présidence de Madame Armelle PONCET, Maire,

Président : Armelle PONCET

Secrétaire de séance : Marie-Claire VIRIEUX

Présents : Armelle PONCET, Marie-Claire VIRIEUX, Dominique GIRARD, Isabelle JOREAU, Magalie MARTIN, Mireille FOURMOND, Philippe VARIN, Yvonne FREMONT, Vincenzo AGRELO, Olivier CHARRIER et Anne MAYER.

Absents : Christophe GAIGNON et Frédéric BRUERE.

Bon pour pouvoir : Néant.

DCM 2023-11 COMPTE ADMINISTRATIF « LOTISSEMENT LA CROIX DU JUBILE » 2022

Sous la présidence de Monsieur Dominique GIRARD, 1^{er} adjoint chargé de la préparation des documents budgétaires, le Conseil Municipal examine le compte administratif du Lotissement « La Croix du Jubilé » 2022 qui s'établit ainsi :

Fonctionnement Dépenses : 0.00,00 €

Recettes : 0.00,00 €

Investissement Dépenses : 0.00 €

Recettes : 0.00 €

	Résultat à la clôture de l'exercice : 2021	Part affecté à l'investissement exercice 2022	Résultat de l'exercice 2022	Transfert ou intégration de résultats par opération d'ordre non budgétaire	Résultat de clôture de l'exercice 2022
Investissement	- 2.300,00	0.00		0.00	- 2.300,00
Fonctionnement	- 14.249,70	0.00		0.00	-
	- 16.549,70	0.00	-	0.00	16.549,70
					-

Accusé de réception en préfecture
049-214900458-20230307-DCM2023-11-DE
Date de télétransmission : 09/03/2023
Date de réception préfecture : 09/03/2023

			16.549,70		16.549,70
--	--	--	-----------	--	-----------

Après en avoir délibéré,

Hors de la présence de Madame Armelle PONCET, Maire de La Breille-Les-Pins, le conseil municipal approuve à l'unanimité des membres présents le compte administratif du budget communal 2022.

Certifié exécutoire par le Maire
Compte tenu de la transmission
en Sous-préfecture de Saumur,
Le 9/03/2023
Et de la mise en ligne le 9/03/2023

Pour copie certifiée conforme,
LA BREILLE LES PINS, le 9/03/2023
Le Maire,
Armelle PONCET



Le secrétaire

A handwritten signature in blue ink, likely belonging to the secretary, written over a faint circular stamp.